

Vos questions / nos réponses

LITIGE AVEC UN SITE D'ARNAQUE V.BET

Par [mop1234](#) Postée le 26/12/2025 09:27

bonjour , j'ai un litige qui m'oppose avec vbet et j'aimerais savoir est ce que l'association peut évoquer mon litige afin que l'anj et la dgccrf fassent des enquêtes sur VBET France merci , je les ai déjà saisi mais je veux plus de poids dans ce dossiers , vbet a des pratiques trompeuses , abusives incitant les parieurs à parier la somme déposée parceque ce n'est pas un compte bancaire cordialement

Mise en ligne le 08/01/2026

Bonjour,

En raison d'un grand nombre de sollicitations, nous vous prions de nous excuser pour le délai de réponse.

Nous ne sommes pas une association mais un service d'aide à distance pour les conduites addictives. Notre service n'a pas la possibilité d'intervenir ou d'appuyer un dossier de litige.

En signalant votre litige à l'ANJ et au DGCCRF, vous avez utilisé les leviers mis à votre disposition pour cela. Il en existe peut être d'autres, n'hésitez pas à prendre un conseil juridique. Les tribunaux judiciaires (anciennement tribunaux de grande instance) de chaque région organisent des consultations gratuites avec des avocats.

Bon courage dans vos démarches.
